**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Covid-19: le Canton de Vaud sera prêt à lancer la vaccination dès le 11 janvier

Le Canton de Vaud prépare activement son dispositif afin de pouvoir commencer à vacciner dès la livraison des premiers vaccins par la Confédération. Des équipes mobiles seront opérationnelles dès le 11 janvier. Des centres de vaccination seront également ouverts dans les différentes régions du canton. L'objectif de cette stratégie est de protéger en premier lieu les personnes les plus vulnérables. La vaccination ne sera pas obligatoire.

Les trois vaccins précommandés par la Confédération (Pfizer, Moderna et AstraZeneca) sont actuellement en phase d'homologation auprès de Swissmedic. Dès que les autorités auront terminé l'examen de l'efficacité et du degré de sécurité de chacun des trois produits, la Confédération pourra commencer les livraisons dans les cantons. La date n'est pas encore connue, mais le canton de Vaud se tient prêt à commencer la vaccination aussi tôt que possible, dès réception des premières livraisons.

Les personnes vulnérables en priorité

Le canton de Vaud a confié à un comité de pilotage présidé par Oliver Peters, directeur général adjoint du CHUV, le soin de mettre en place le plan cantonal de vaccination. Ce plan suit les priorités définies par l'Office fédéral de la Santé publique. Le premier objectif de la stratégie est donc de protéger contre la maladie les personnes qui développent des formes graves du Covid et en décèdent. La vaccination concernera dans un premier temps les personnes âgées de plus de 75 ans ainsi que les personnes vulnérables, soit les personnes qui souffrent d'une maladie des voies respiratoires, d'une hypertension artérielle, d'un cancer, de maladies cardiovasculaires, d'obésité importante ou d'une faiblesse immunitaire. Les personnes en contact étroit avec cette population – personnel de santé, personnel des EMS ainsi que les proches – font également partie des groupes prioritaires. Le vaccin sera proposé à l'ensemble de la population dans un deuxième temps.

Mobilisation de la Protection civile vaudoise (PCi-VD) dans des équipes mobiles

Afin de procéder à la vaccination de ces populations plus fragiles, la PCi-VD met en place des équipes mobiles qui se déplaceront dans les EMS et autres institutions

(foyers, homes). Six à huit équipes mobiles, soit environ soixante à septante personnes, seront engagées 5 jours/7. Chaque équipe comprend un soignant pour assurer la coordination avec les autorités sanitaires ainsi que le conseil et la supervision médicale des astreints de la protection civile engagés pour l'appui aux tâches de vaccination et de suivi.

En collaboration avec le personnel sanitaire, la PCi-VD assurera la vaccination dans les plus de 200 EMS et autres institutions du canton. À cet effet, une formation débutera dès le 4 janvier pour les astreints. Ces équipes mobiles seront opérationnelles dès le 11 janvier.

Pour rappel, la PCi-VD a déjà effectué quelque 100'000 jours de service dans le cadre de cette crise. Avec ce nouvel engagement, le Conseil d'Etat tient à remercier employeurs et indépendants qui doivent libérer des astreints et renoncer à une partie de leur personnel.

Pour les personnes vulnérables ne vivant pas en institution, des centres de vaccination seront mis sur pied, dès mi-janvier au CHUV puis progressivement dans les quatre régions sanitaires du canton. Les cabinets médicaux et les pharmacies seront intégrés dans le dispositif dans un second temps, en raison notamment du mode de conservation particulier de certains vaccins.

Un défi logistique inédit

Cette campagne de vaccination sans précédent présente de nombreux défis logistiques, dont la conservation de trois sortes de vaccins à des températures différentes. De plus, certains produits doivent être mélangés avant l'injection et tous doivent être injectés dans les 5 à 6 heures après avoir été mis à température ambiante. Enfin, chaque personne qui souhaite être vaccinée doit l'être deux fois, avec le même vaccin à quatre semaines d'intervalle.

Plus il y aura de personnes vaccinées, plus vite nous pourrons reprendre le cours normal de nos vies. La vaccination ne sera cependant pas obligatoire, elle se fera sur une base volontaire.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 18 décembre 2020

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DSAS, Rebecca Ruiz, conseillère d'Etat, medias.sgdsas(at)vd.ch
DES, Béatrice Métraux, conseillère d'Etat
Oliver Peters, directeur général adjoint du CHUV et chef du comité de pilotage Plan cantonal de vaccination
Prof. Blaise Genton, Chef du Département formation, recherche et innovation, Unisanté

TÉLÉCHARGEMENT(S)